

23 mai 2024

LES FORÊTS :

des enjeux multiples,
des actions locales

*Gestion du milieu
et des ressources*

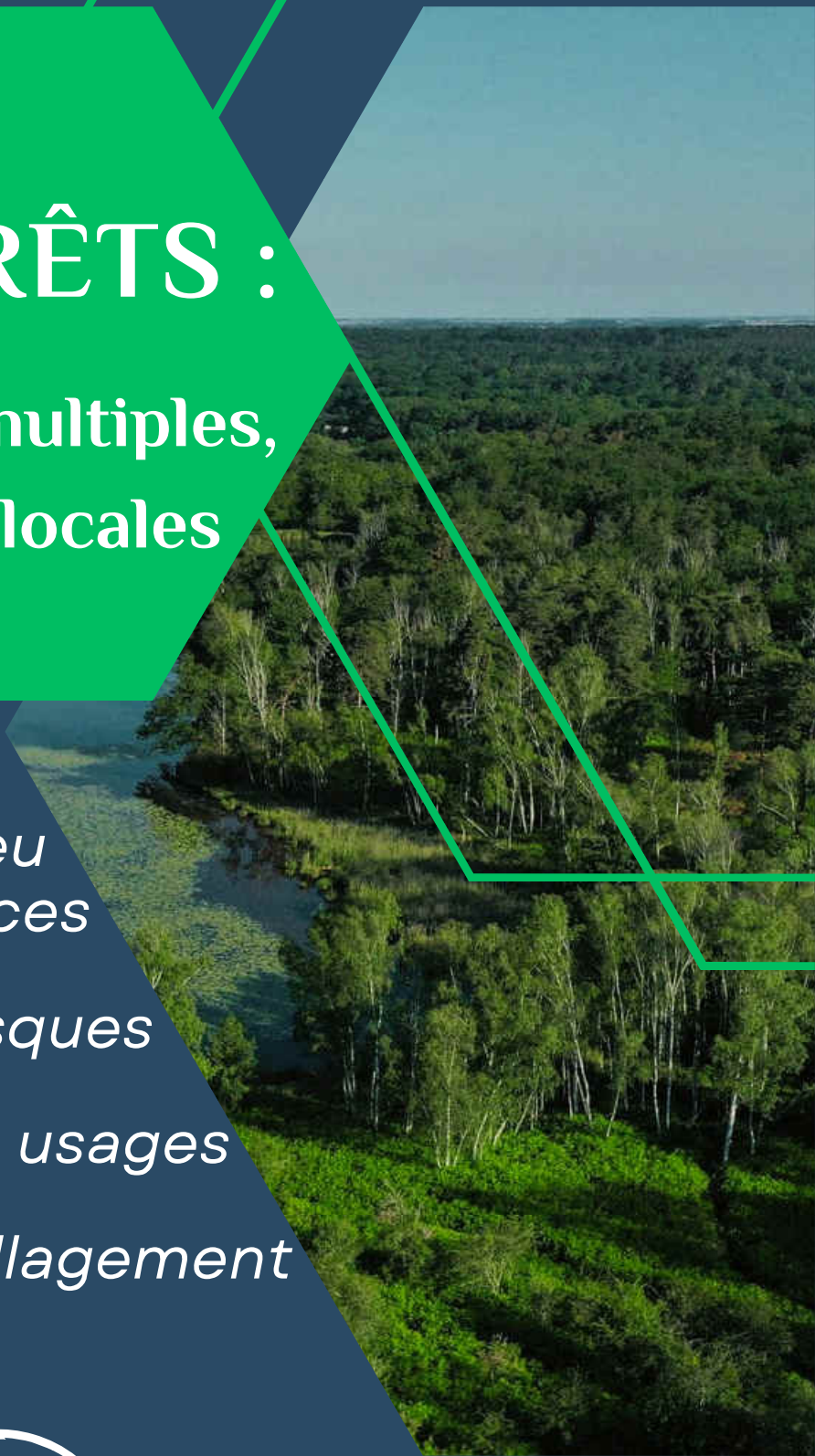
Prévention des risques

Partage des usages

Engrillagement



Retrouvez toutes les
informations du séminaire en
scannant le QR code





**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Organisé par le parquet général
de la cour d'appel d'Orléans,
en coopération avec la préfecture
de région Centre-Val de Loire,
et les forces de sécurité intérieure.

Avec la participation de :



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Données clés autour de la forêt en Centre-Val de Loire

25%

du territoire
régional

990 000 ha de forêt

88% de forêts privées

150 000 ha de forêts publiques
gérés par l'ONF

14% de forêts communales

86% de forêts domaniales

68% de la forêt publique du CVL
reconnue pour sa fonction écologique

• selon l'ONF • selon l'INF



Déroulé du séminaire

Animé par *Mme Katia BLAIRON*,
professeure des Universités à l'Université
de Lorraine et spécialiste du droit forestier.

13h30 : PROPOS INTRODUCTIFS

Monsieur Denis CHAUSSERIE-LAPRÉE,
Procureur général près la cour d'appel d'Orléans
Madame Sophie BROCAS,
Préfète de la région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret

14h00 : TABLE 1

GESTION DU MILIEU ET DES RESSOURCES

temps d'échanges

15h00 : TABLE 2

PRÉVENTION DU RISQUE INCENDIE

temps d'échanges

16h00 : TABLE 3

PARTAGE DES USAGES

temps d'échanges

16h45 : TABLE 4

L'ENGRILLAGEMENT

temps d'échanges

Une pause de 10min est prévue
après la table ronde n°2.

17h30 : CLÔTURE DES TRAVAUX

TABLE RONDE 1

“Gestion du milieu et des ressources”

INTERVENANTS

Direction Départementale des Territoires de l'Indre-et-Loire (DDT)

M. Vincent GUIGNARD

Chargé de mission forêt

“Rappel de la réglementation en matière de coupe et de défrichement”

FRANSYLVA

Mme Laurence DE GRESSOT

Présidente Fransylva CVL

“Les enjeux de la forêt privée en CVL”

Office National des Forêts (ONF)

M. Alexis FEINARD

Chef du service forêt pour l'agence Val-de-Loire

“Concilier la préservation de la biodiversité avec la production forestière en forêt publique”

Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher (DDT)

M. Vincent LAIGNIEL

Chargé de mission forêt

“Cas d'une coupe illicite et abusive réalisée dans une forêt ne présentant pas de garantie de gestion durable-infraction au L124-5 du code forestier”

Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)

M. Gaël LEGROS

Directeur de la délégation territoriale IDF et CVL

“Comment développer la gestion durable en forêt privée ?”

Tribunal judiciaire de Tours

Mme Anne-Sophie MOREL

Substitute près la procureure de la République

“Typologie des infractions et responsabilité pénale”

2,137M de m³

de bois récoltés pour produire du bois d'œuvre (30%), du bois d'industrie (30%), du bois d'énergie (40%)

550 000m³ de

bois vendus provenant des forêts publiques (51% des besoins de la filière bois en CVL)

*selon DRAAF CVL

TABLE RONDE 2

“Prévention du risque incendie”

INTERVENANTS

Direction Départementale des Territoires de l'Indre-et-Loire (DDT)

M. François FAUCON

Chargé de mission défense des forêts contre les incendies

*“Cadre réglementaire de la Défense des Forêts contre
les Incendies (DFCI)”*

Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loir-et-Cher (SDIS)

Colonel Thierry ROBERT

Directeur départemental adjoint du SDIS 41

“RETEX feu de forêt de Souesmes et vers la surveillance de la Sologne”

Direction Départementale des Territoires de l'Indre-et-Loire (DDT)

M. François FAUCON

*“Déclinaison de la Défense des Forêts contre
les Incendies (DFCI) dans les territoires”*

Tribunal judiciaire d'Orléans

Mme Emmanuelle BOCHENEK

Procureure de la République

“Typologie des infractions et responsabilité pénale”

Feux de forêts et
d'espaces naturels en
CVL :
2022 : 199 ha de brûlés
2023 : 21 ha de brûlés

Feux de
végétation
recensés :
2022 : 397
2023 : 245
Plus de 9 feux sur
10 sont d'origine
humaine

*selon SDIS41

TABLE RONDE 3

“Partage des usages”

INTERVENANTS

Fédération régionale des chasseurs Centre-Val de Loire

M. Alain MACHENIN

Vice-président de la Fédération régionale

et Président de la Fédération départementale du Loiret

“Les acteurs cynégétiques et les usages des espaces naturels”

France Nature Environnement (FNE)

M. Guy JANVROT

Secrétaire de FNE CVL

M. Pascal DHUICQ

Membre du réseau biodiversité de FNE CVL

“FNE CVL avocat de la biodiversité en forêt”

Gendarmerie nationale - Commandement pour l'environnement et la santé (CESAN)

LCL Laurent DOUREL

Chef du département “analyse, animation, appui”

“Dispositif gendarmerie en matière de protection de l'environnement et coupe de bois illicite”

Office Français de la Biodiversité (OFB)

M. Stéphane LOYAU

Chef du service départemental de l'Indre-et-Loire

“Sécurité à la chasse, 20 ans de suivi de l'accidentologie”

Tribunal judiciaire de Montargis

M. Jean-Cédric GAUX

Procureur de la République

“Typologie des infractions et responsabilité pénale”



Accident de chasse = blessure corporelle par utilisation d'une arme de chasse.

Incident de chasse = dommages matériels par utilisation d'une arme (sans blessure corporelle).

490km de sentiers
pédestres

320km de pistes
cyclables

850km de pistes
cavalières

saison 2023/2024
73 421 chasseurs

accidents de chasse
2022/2023 : 4
2023/2024 : déjà 14
dont un mortel

*selon l'OFB

TABLE RONDE 4 “L’engrillagement”

INTERVENANTS

Direction Départementale des Territoires du Loiret (DDT)

Mme Véronique LE HER

Responsable du pôle forêt, chasse, pêche, biodiversité

*"Engrillagement des espaces naturels : du contexte
solognot à la déclinaison de la loi du 3 février 2023"*

Office Français de la Biodiversité (OFB)

M. Jean-Joël COURTHIAL

Chef du service départemental de Loir-et-Cher

"Loi engrillagement - 1 an après"

Tribunal judiciaire de Blois

M. Florent SCHMITTLER

Substitut près la procureure de la République

"Typologie des infractions et responsabilité pénale"



*Les clôtures implantées dans les zones naturelles
ou forestières délimitées par le règlement du PLU ou,
à défaut dans les espaces naturels, doivent permettre
en tout temps la libre circulation des animaux sauvages.*

*Elles doivent, par ailleurs, faciliter l'accessibilité
des pompiers en cas d'incendie, éviter les risques sanitaires pour
les élevages français ainsi que prévenir les dangers pour
les autres usagers (cavaliers, vélos, enfants...).*

Près de 3 000 km
de grillage barrent
aujourd'hui la
Sologne, pourtant la
plus grande zone
Natura 2000 de
France

Entre février 2023
et avril 2024,
61 cas ont fait
l'objet d'une
analyse par les
services de l'OFB
Centre-Val de Loire

*selon DDT45

Merci de votre participation



chcab.pg.ca-orleans@justice.fr



www.cours-appel.justice.fr/orleans



Cour d'appel d'Orléans



@CaOrleans